



Modifications de postes successives sans avenant

Par **Olivier2011**, le **13/02/2011** à **12:28**

Bonjour,

Je suis cadre dans une entreprise. Suite a un PSE en 2005 j'ai accepté un poste présenté dans la structure cible comme agent de maitrise; je n'ai pas signé d'avenant il s'agissait pourtant d'une "rétrogradation". L'intitulé de mon bulletin de paie a été modifié mais mon statut n'a pas été modifié (cadre).

Aujourd'hui l'entreprise fait un nouveau PSE. Le poste qui m'est destiné porte un autre nom. Suis-je obligé de l'accepter ?

Merci de votre aide

Par **P.M.**, le **13/02/2011** à **14:55**

Bonjour,

Vous n'êtes jamais obligé d'accepter une modification essentielle du contrat ou des conditions de travail mais dans ce cas, la procédure de licenciement pourrait être engagée...